



COMMUNIQUE : FO ne signe pas l'Accord sur le Temps Partiel pour les PSAEE dans l'enseignement privé sous contrat

Le texte portant sur un « Accord sur le temps partiel » pour les personnels de droit privé des établissements privés sous-contrat avec l'Etat était soumis à signature jusqu'au 25 octobre 2013. Trois syndicats l'ont signé : la CFDT, la CFTC et le SPELC.

FO ne l'a pas signé pour plusieurs raisons.

Certes Force Ouvrière note le fait que l'horaire hebdomadaire contractuel est fixé à 17h30 pour tous les établissements, ce qui était une de nos revendications. Cependant nous constatons que les modalités d'organisation du temps partiel dans les établissements ne sont pas inscrites dans l'accord. Le collègue employeur "s'engage à y réfléchir"! Ce n'est pas suffisant pour Force Ouvrière. En effet, l'organisation du travail dans l'établissement doit prévoir des plages horaires, un minimum d'heures effectuées en continu pour faciliter le cumul éventuel de plusieurs emplois, un nombre maximum d'avenants au contrat de travail pour éviter des fluctuations pérennes du volume de travail effectif.

Enfin l'article 6 sur la « majoration des heures complémentaires » fait un amalgame entre les articles L3123-17 et L3123-20 du Code du Travail. En effet, l'Accord voudrait introduire, de fait, dans le contrat de travail, une obligation d'accepter un certain nombre d'heures complémentaires, le refus constituant une faute ou un motif de licenciement. Or le Code du Travail est clair dans son article L3123-20 : « *Le refus d'accomplir les heures complémentaires proposées par l'employeur au-delà des limites fixées par le contrat ne constitue pas une faute ou un motif de licenciement.* » Un salarié doit donc rester libre d'accepter ou refuser ces heures complémentaires.

Force Ouvrière ne peut, par conséquent, signer un tel accord qui enlèverait aux salariés à temps partiel un de leurs droits fondamentaux. Par ailleurs Force Ouvrière demande que de véritables négociations aient lieu pour proposer un Accord respectueux de personnes en situation déjà précaire.

Montreuil, le 18 novembre 2013